HYDRANAL™Methanol Rapid

37817-1L

Version 1.13 Date de révision 07.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	HYDRANAL™Methanol Rapid
FDS-nombre	:	000000020630
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Solstice Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Strasse 40 30926 Seelze Allemagne	Solstice Advanced Materials US, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	SafetyDataSheet@solstice.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1 303-739-1378 (Medical)
	:	France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Oral(e)
H301 Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation
H331 Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Dermale
H311 Toxique par contact cutané.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
H360D Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 1
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
	H360D	Peut nuire au fœtus.
	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Conseils de prudence :	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : méthanol
imidazole

Étiquetage spécial de certains produits: : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques

méthanol	67-56-1 603-001-00-X 01-2119433307-44 200-659-6	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H331; Inhalation Acute Tox. 3; H311; Dermale Acute Tox. 3; H301; Oral(e) STOT SE 1; H370	>= 90 % - < 100 %	STOT SE 1; H370:>= 10 % STOT SE 2; H371:3 - < 10 %
anhydride sulfureux	7446-09-5 016-011-00-9 01-2119485028-34 231-195-2	Press. Gas Liquefied gas; H280 Acute Tox. 3; H331; Inhalation Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 1; H370; Inhalation; Système respiratoire	< 3 %	ATE(par inhalation gaz): 1000 ppm
imidazole	288-32-4 613-319-00-0 01-2119485825-24 206-019-2	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360D	< 1 %	

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
formaldéhyde
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Éloigner toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
méthanol	EU ELV TWA	260 mg/m3 200 ppm		Indicatif
méthanol	FR MOELD			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	FR MOELD VME	260 mg/m3 200 ppm		
méthanol	FR OEL SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	FR OEL VME	260 mg/m3 200 ppm		Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)
méthanol	FR OEL VLE	1.300 mg/m3 1.000 ppm	15 minutes	
méthanol	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.

anhydride sulfureux	FR OEL VLE	2,7 mg/m3 1 ppm	15 minutes	Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié)
anhydride sulfureux	FR IOELD VME	1,3 mg/m3 0,5 ppm		
anhydride sulfureux	FR IOELD VLE	2,7 mg/m3 1 ppm	15 minutes	
anhydride sulfureux	FR OEL VME	1,3 mg/m3 0,5 ppm		Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié)
anhydride sulfureux	EU SCOELS TWA	1,3 mg/m3 0,5 ppm	8 heures	
anhydride sulfureux	EU SCOELS STEL	2,7 mg/m3 1,0 ppm	15 minutes	
anhydride sulfureux	EU ELV TWA	1,3 mg/m3 0,5 ppm		Indicatif
anhydride sulfureux	EU ELV STEL	2,7 mg/m3 1 ppm		Indicatif

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
FR MOELD - France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail modifié
-
FR MOELD - France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail modifié
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
FR OEL - France. VLEP. Valeurs limites d'exposition (VLE) d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France selon INRS, ED 984 mo
SKIN_DES - Désignation de la peau :
FR OEL - France. VLEP. Valeurs limites d'exposition (VLE) d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France selon INRS, ED 984 mo
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):
EU SCOELS - UE. Comité scientifique en matière de valeurs limites d'exposition professionnelle (SCOEL), Commission européenne - SCOEL, tel que modifié
STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
méthanol	Consommateu		4mg/kg	Contact avec la	

	rs / Aigu - effets systémiqies		bw/d	peau	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme -		130 mg/m3	Inhalation	

	effets systémiques				
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		4mg/kg bw/d	Ingestion	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		4mg/kg bw/d	Ingestion	
anhydride sulfureux	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1,3 mg/m3	Inhalation	
anhydride sulfureux	Travailleurs / Aigu - effets locaux		2,7 mg/m3	Inhalation	
anhydride sulfureux	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,53 mg/m3	Inhalation	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		10,6 mg/m3	Inhalation	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1,5mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
méthanol	Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l	
méthanol	Eau douce: 20,8 mg/l	Assessment factor: 10
méthanol	Eau de mer: 2,08 mg/l	Assessment factor: 100
méthanol	Sédiment d'eau douce: 77 mg/kg	
méthanol	Sédiment marin: 7,7 mg/kg	

méthanol	Sol: 100 mg/kg	Assessment factor: 100
anhydride sulfureux	:	donnée non disponible
imidazole	Eau douce: 0,13 mg/l	Assessment factor: 1000
imidazole	Sédiment marin: 0,034 mg/l	Assessment factor: 10000
imidazole	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 100
imidazole	Sédiment d'eau douce: 0,336 mg/kg dw	
imidazole	Sédiment marin: 0,034 mg/kg dw	
imidazole	Sol: 0,0425 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition

Protection des mains:
Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm
Butoject® 898
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	:	liquide
(b) Couleur	:	incolore
(c) Odeur	:	caractéristique
(d) Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
(e) Point/intervalle	:	env. 64 °C

d'ébullition		à 1.013 mbar
(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure env. 5,5 % (v)
	:	Limite d'explosivité, supérieure env. 31 % (v)
(h) Point d'éclair	:	env. 11 °C
(i) Température d'auto-inflammation	:	env.455 °C
(j) Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
(k) pH	:	neutre
(l) Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: complètement miscible
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pow: env. log Pow -0,71
(o) Pression de vapeur	:	donnée non disponible
(q) Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
(r) Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Caractéristiques du polymère	:	donnée non disponible

Les données physiques se rapportent aux principaux composants.

Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants
Acides
Des chlorures d'acide
Anhydrides d'acide
Métaux alcalins
Zinc

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Formaldéhyde
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Résultat: Pas d'irritation de la peau
les données toxicologiques ont été établies par conclusion analogique.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Résultat: Pas d'irritation des yeux
les données toxicologiques ont été établies par conclusion analogique.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:
Note: donnée non disponible

(f) Cancérogénicité:
Note: donnée non disponible

(g) Toxicité pour la reproduction:
Note: donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:
Remarques: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(i) STOT - exposition répétée:
Note: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR/RID:1230 IMDG:1230 IATA:1230

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID:MÉTHANOL EN SOLUTION
IMDG:METHANOL SOLUTION
IATA:Methanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID:3 (6.1) IMDG: 3 (6.1) IATA: 3 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID:II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : H2: ITOXICITÉ AIGUË	**Quantité**: 50.000 kg **Quantité**: 200.000 kg	
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : H3: TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES	**Quantité**: 50.000 kg **Quantité**: 200.000 kg	
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	**Quantité**: 5.000.000 kg **Quantité**: 50.000.000 kg	
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : Méthanol	**Quantité**: 500.000 kg **Quantité**: 5.000.000 kg	
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement

		préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

méthanol	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H331	Toxique par inhalation.
		H311	Toxique par contact cutané.
		H301	Toxique en cas d'ingestion.
		H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
anhydride sulfureux	:	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
		H331	Toxique par inhalation.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
imidazole	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.
		H360D	Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.